

Décembre 2013

Le petit Frazéen

n° 13

B
u
l
l
e
t
i
n

M
u
n
i
c
i
p
a
l



Note de Monsieur le Préfet :

« A l'approche des échéances électorales, il apparaît important de rappeler qu'en période préélectorale, la communication des collectivités ne doit pas être constitutive d'une propagande. Ainsi, un bulletin municipal doit présenter un caractère neutre et informatif et être consacré à la présentation de projets ou manifestations intéressant la vie locale ».

Pour éviter tout malentendu ou contestation, je préfère donc m'abstenir de mon habituel édito, qui me permettait en quelques lignes de m'adresser à vous sur un mode plus personnel.

Cependant, la loi ne m'interdit pas de vous adresser mes plus sincères remerciements pour ces 6 années de confiance.

Bien à vous,

Brigitte Pistre

Les travaux réalisés ou en cours

➤ 2013 : les travaux réalisés ou en cours de finalisation

Nous vous les avons annoncés dans nos bulletins précédents, ils sont terminés ou en cours :

- La toiture du lavoir a été refaite par l'entreprise de Yannick Aveline, de Chassant, pour un montant de 7 717 € HT, dont le Conseil général a pris en charge 50 % au titre du FDAIC – petit patrimoine.



- Les panneaux de signalétique sont arrivés. Leur fabrication, réalisée par l'entreprise «SES», est terminée. Ils ont été livrés à Frazé en novembre et nous allons procéder à leur mise en place en début d'année. Le coût de la signalétique est de 8 087,87 € HT bénéficiant du Fonds départemental de péréquation de 45 % du Conseil général.

- Le portail de la salle des fêtes a été changé. C'est l'entreprise Paysages 28, de La Loupe, qui l'a fourni et mis en place pour un montant de 2 370 € HT.



- Aux Châtelliers, deux chantiers communaux sont en cours. Le premier consiste en la mise en place d'un réseau d'eaux pluviales dans la rue des Châtelliers, dont l'objectif est de canaliser les eaux de pluie afin d'éviter leur intrusion vers le réseau des eaux usées et de saturer la station d'épuration. Ce chantier est réalisé par l'entreprise Villedieu (Dangeau) pour 29 230 € HT avec une prise en charge du Conseil général de 30 % au titre du FDAIC.
- Le deuxième chantier est une prolongation du réseau d'eaux usées afin de raccorder les constructions en cours ou à venir (cf nos bulletins précédents). Réalisation : entreprise Fillette de Champrond-en-Gâtine, pour un montant de 5 934,20 € HT.



- Enfin, les travaux de voirie du Boulay du Parc ont été réalisés cet été par la Star (Margon), bénéficiant aussi d'une subvention du Conseil général de 30 %.

Travaux à venir :

Comme chaque année, la commune investit dans la réfection de la voirie. En 2014, c'est à la Mare des Joncs que des travaux sont prévus : la route doit être complètement refaite, car elle est inexistante par endroits ou très dégradée, alors que le car scolaire l'emprunte au quotidien pour rejoindre Chassant après le ramassage des petits Frazéens, et qu'elle est également très utile aux habitants des hameaux voisins.

Le devis estimatif est de 19 500 € TTC. Ces travaux seront cofinancés par le Conseil général, et organisés dans le cadre de l'appel d'offres commun avec la Communauté de Communes du Perche Thironnais.

➤ Le haut débit arrive ... enfin !

Après avoir été « commune expérimentale » en 2008, ce qui nous avait valu à l'époque les honneurs du Secrétaire d'État Monsieur Hubert Falco, nous avons failli être les grands retardataires du haut débit, car les installations mises en place à l'époque rendaient Frazé inéligible aux nouveaux dispositifs techniques et financiers.

En effet, Frazé avait bénéficié du raccordement « NRA ZO » expérimental mis en place par le Conseil général, et ceci avait été grandement apprécié.

Mais malheureusement, alors que nous observions ces temps-ci un débit trop faible, et bien que Orange eut promis une amélioration de ce raccordement « NRA ZO » rapidement, nous ne voyions rien venir.

Alors que les autres communes de la communauté de communes, qui n'avaient pas bénéficié de cette expérimentation, pouvaient espérer la mise en place d'installations performantes grâce au SMO « Eure et Loir numérique », Frazé ne pouvait être intégré dans ce dispositif.

Orange va donc revenir très prochainement et nous doter enfin de l'opticalisation promise.

Nos remerciements à Madame Laure de la Raudière, Députée, et à Monsieur Albéric de Montgolfier, Président du Conseil général, qui sont directement intervenus pour convaincre Orange de s'occuper de Frazé dans les meilleurs délais.

Nous espérons ainsi une montée en puissance du débit au cours des premiers mois de 2014.



➤ Une 4^{ème} classe à Chassant, et la mise en place de la réforme qui se prépare

L'école de Chassant regroupe des enfants de La Croix-du-Perche, Chassant et Frazé.

Au nombre de 79, ces enfants sont répartis depuis la rentrée 2013 en 4 classes, au lieu de 3 précédemment. Cette ouverture de classe permet d'alléger les effectifs de chaque groupe pour une meilleure approche pédagogique, et un plus grand confort aussi bien pour les enfants que pour les enseignantes.

C'est une chance car ici ou là, les écoles ferment.

L'ouverture de cette 4^{ème} classe témoigne aussi de la bonne vitalité de nos communes !



La classe de Melle Sarah Bertrand accueille 23 élèves de CE1 et CE2.

Concernant la **réforme des rythmes scolaires**, rappelons que la nouvelle organisation hebdomadaire voulue par le Ministre suppose :

- 4,5 jours de classe (au lieu de 4),
- un temps de travail plus court chaque jour,
- une pause méridienne (le midi) de 1h30 minimum,
- des activités pédagogiques complémentaires ainsi que des temps d'activité périscolaires.

Le conseil d'école* a choisi de reporter à 2014 la mise en place de cette réforme.

* Rappelons que le conseil d'école est composé des représentants de l'Éducation Nationale (les enseignants et le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale), des représentants de parents d'élèves, des délégués aux affaires scolaires pour chaque commune et des maires de chacune des 3 communes.

L'organisation de la semaine sera donc la suivante à la rentrée prochaine :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h puis 13h30-16h
- Mercredi : 9h-11h

Il faut maintenant penser à la mise en place d'activités périscolaires : culturelles, sportives, artistiques... en tenant compte à la fois des locaux à disposition et des disponibilités des personnels d'encadrement. A suivre....

Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

➤ Un nouveau véhicule aux couleurs de la commune

Pour éviter aux employés communaux d'utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leur travail, et pour prévenir l'éventuelle défaillance de l'ancien véhicule, le Conseil municipal a décidé d'acquérir une seconde voiture. Ce nouvel utilitaire sillonne les voies communales depuis quelques mois, véhiculant par la même occasion les couleurs de Frazé !

Coût de cette acquisition : 6 972,10 € HT + 777,50 € HT pour le crochet d'attelage, subventionnés à 45 % par le Conseil général au titre du Fonds de péréquation.



➤ Eglise Notre-Dame de Frazé : les travaux de restauration prochainement lancés



La charpente de l'église Notre-Dame de Frazé doit être reprise en de multiples endroits, car le temps a fait son œuvre et de nombreux désordres sont apparus et se sont aggravés au fil des décennies. En de nombreux endroits il va également falloir réaliser des travaux de maçonnerie et de réparations des pierres taillées.

Une première étape franchie : l'étude préalable obligatoire réactualisée

Ce bel édifice étant classé, nous ne pouvions engager ces travaux indispensables sans les accords et la vigilance des Bâtiments de France. C'est pour cela qu'une première étape obligatoire avait été franchie : l'étude préalable réalisée par un architecte du Patrimoine en 2006 et réactualisée en 2011.

Une deuxième étape vient de l'être : un architecte a été choisi

La deuxième étape du processus est le choix de l'architecte qui accompagnera les travaux. Pour cela, un appel à candidatures a été lancé en septembre et a permis de recevoir les dossiers de 5 cabinets, tous compétents pour encadrer ces travaux. La commission d'appel d'offres, après auditions et délibérations, a retenu le cabinet Architecture et Patrimoine, situé en Eure-et-Loir.

C'est donc lui qui aura la charge d'écrire les documents techniques destinés aux entreprises, de valider avec nous les appels d'offres permettant de choisir, lot par lot, les artisans les mieux placés et enfin de coordonner et surveiller le chantier.

Plusieurs lots seront publiés car les travaux vont toucher différents corps de métier : charpentiers, couvreurs, maçons, tailleurs de pierre, électriciens....

Une présentation publique avec vidéo projection des travaux

Pour bien comprendre ce qui va être entrepris, la Municipalité va vous proposer d'assister à une « vidéo-présentation » réalisée et animée par Guillaume Trouvé, directeur d'Architecture et Patrimoine.

La date en sera fixée et vous sera communiquée prochainement.

L'église restera ouverte pendant les travaux

Pendant la durée du chantier, nous avons demandé à l'architecte de trouver les solutions qui permettraient de ne pas fermer l'église, afin que les paroissiens et les visiteurs puissent continuer à s'y rendre librement mais en toute sécurité.

Rappel :

Ces travaux ont été estimés à :

- première tranche (couverture et charpente) : 520 000 € HT
- deuxième tranche (maçonnerie et autres) : 464 000 € HT

Des subventions, pouvant aller jusqu'à 80 %, vont être sollicitées auprès de différents organismes (DRAC, Conseil général, réserves parlementaires, Fondation du Patrimoine...) dès que les documents nécessaires (devis lot par lot) seront obtenus.

Le solde (minimum 20 %) sera financé par la commune, qui est propriétaire de l'église et doit en assurer le bon état de conservation et la sécurité. **La capacité d'autofinancement actuelle du budget communal autorise parfaitement un tel investissement.**

Nous espérons lancer le chantier courant 2014.



Des nouvelles du CCAS

Comme chaque année, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Frazé apportent leur concours dans l'organisation des diverses manifestations festives réservées aux Seniors, tel le déjeuner du 8 mai, ou le goûter et la remise des colis de Noël. C'est ainsi que le 7 décembre nous avons convié 140 Frazéens lors de cette agréable occasion de se retrouver et de partager quelques instants chaleureux dans la salle des Fêtes.

Mais c'est également auprès des jeunes que l'action du CCAS se manifeste, avec « L'envol », prestation qui permet d'aider financièrement les jeunes Frazéens désireux de poursuivre un projet d'études ou un stage loin de chez eux. Un dossier de candidature est à leur disposition sur demande en mairie.

Bien entendu, le CCAS peut également intervenir pour aider ceux qui se trouvent confrontés à des difficultés ponctuelles de la vie : par leurs compétences, leur dévouement ou leur engagement bénévole, les membres du CCAS sont des interlocuteurs privilégiés pour accompagner ceux qui sont en difficulté ou les rediriger vers les professionnels compétents, tout en respectant la confidentialité des dossiers.

N'hésitez pas à contacter votre CCAS en mairie.

Une Frazéenne à la une : notre centenaire

2013 : l'année où de nombreux événements centenaires auront été célébrés, par exemple le Tour de France, la naissance d'Albert Camus, la PJ avec le 36 quai des Orfèvres, la mise en place de la protection du Patrimoine, etc.

A Frazé aussi, nous avons célébré notre centenaire en la personne de Mme Thérèse Douin qui a fêté ses 100 ans à sa date anniversaire, le mardi 30 juillet dernier.

Née Thérèse Lebat, à Luigny, Madame Douin est mère de 7 enfants, grand-mère de 13 petits-enfants et arrière-grand-mère de 21 arrières petits-enfants. Elle a d'ailleurs reçu la médaille de la famille française le 17 janvier 1951. Très entourée par sa famille, Madame Douin vit toujours à Frazé, dans sa maison, où un de ses fils prend soin d'elle au quotidien. Toute sa famille était là pour fêter ses 100 ans autour d'un goûter, et cela faisait une assemblée très joyeuse dans la salle des fêtes, mise à disposition pour l'occasion ! La Municipalité a été particulièrement heureuse d'être associée à ces instants de bonheur, et Brigitte Pistre, Bernard Bertry et Alain Gauthier lui ont remis quelques gourmandises et une belle plante fleurie.

Ce fut un honneur et un plaisir de rendre ainsi hommage à l'un des 20 000 centenaires français actuels (la France est le premier pays européen en la matière), eux qui ont traversé le siècle et auront connu deux conflits mondiaux, l'avènement de la voiture, de l'électricité, et plus récemment d'internet, même si ce moyen de communication reste assez inaccessible pour la plupart d'entre eux.

Est-ce sous l'effet de la coquetterie que Madame Douin a réfuté le chiffre « 100 » qui ornait le gâteau, en nous affirmant ne comptabiliser que 87 printemps ? Vu sa très bonne forme, cela semble confirmer que la jeunesse, c'est dans la tête !



Cette rubrique « un Frazéen à la une » est la vôtre !

Si vous souhaitez vous aussi profiter de cet espace pour faire connaître votre activité professionnelle ou une passion particulière, n'hésitez pas à nous contacter en mairie ou par mail mairie.fraze@wanadoo.fr

Le saviez-vous ?

➤ A présent, Frazé compte 523 habitants

Le principe du recensement remonte à l'antiquité, il était établi dans un but fiscal ou militaire. Il faudra attendre la Révolution pour donner au recensement sa forme moderne.

Le premier d'entre eux est réalisé en 1801, sous Napoléon Bonaparte. La France compte alors 33 millions d'habitants.

Aujourd'hui, les recensements sont surtout des outils d'aide à la prévision économique. La confidentialité des données recueillies est instaurée dès 1841, en interdisant à la police et aux agents du fisc de vérifier les informations du recensement.

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel. Une nouvelle méthode remplace le comptage exhaustif traditionnel qui était auparavant organisé tous les huit ou neuf ans. Conséquence, les villes importantes réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de 8 % des logements. La collecte s'effectue sur un mois de mi-janvier à mi-février : un agent recenseur dépose les questionnaires et les reprend une fois remplis.

Cependant, à Frazé, nous avons bénéficié l'an passé d'un recensement exhaustif. Il sera mis à jour régulièrement par ajustement statistique, avant la prochaine échéance de comptabilisation réelle.

Les résultats sont consultables sur le site internet : www.insee.fr

➤ Voyages des mineurs à l'étranger : des démarches simplifiées

Depuis le 1er janvier 2013, les mairies n'ont plus à délivrer les autorisations de sortie du territoire pour les mineurs qui souhaitent voyager.

Un mineur français peut voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union Européenne, passeport hors Union Européenne). Cependant, certains pays imposent des modalités spécifiques supplémentaires, telles qu'un visa. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du Ministère des Affaires Etrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs ».

Listes électorales : derniers jours pour s'inscrire !

Les listes électorales seront bientôt closes. C'est au plus tard le **mardi 31 décembre entre 14 h30 et 16h30 en mairie** que vous pourrez vous inscrire sur les listes de Frazé.

Ce message est destiné aux nouveaux habitants, et aux jeunes atteignant 18 ans, mais aussi à tous ceux d'entre vous qui n'avez jamais pris le temps de le faire et qui souhaitez maintenant régulariser votre inscription sur les listes. **Il suffit de venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.**

Une fois cette formalité accomplie, vous pourrez voter à Frazé.

Elections municipales : calendrier et modalités nouvelles

Les **23 et 30 mars** prochains auront lieu dans toute la France les élections municipales.

Les règles ont changé depuis les dernières élections. Cependant, pour une commune de moins de 1000 habitants, comme Frazé, ces changements n'affectent pas le mode de scrutin, qui reste plurinominal.

Que dit la loi ?

« La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral a instauré d'importantes modifications :

- abaissement de 3 500 à 1 000 habitants du seuil en-deçà duquel les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire ;
- obligation de déclaration de candidatures dans les communes de moins de 1 000 habitants ;
- nullité des suffrages exprimés en faveur des personnes qui n'ont pas été déclarées candidates.

Par ailleurs, il n'y a pas lieu à élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires dans les communes de moins de 1 000 habitants. Ceux-ci sont en effet désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'aient été élus le maire et les adjoints. »



Pour Frazé (523 habitants), cela signifie :

- que les futurs conseillers municipaux doivent avoir fait une déclaration de candidature ;
- que les conseillers municipaux de Frazé, qui seront au nombre de 15, seront élus pour six ans au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours : les suffrages seront décomptés individuellement, par candidat ;
- que les 2 conseillers communautaires frazéens (voir article spécifique sur ce sujet) chargés de représenter Frazé à la communauté de communes seront le maire et le 1^{er} adjoint.

Dans la pratique, les électeurs pourront donc, comme auparavant, rayer un ou plusieurs noms des listes proposées et en inscrire d'autres, c'est le scrutin plurinominal, **à condition toutefois que les noms proposés correspondent à ceux de candidats déclarés**. Les électeurs pourront ainsi « mixer » les listes lors du vote à concurrence de 15 noms. Au-delà (bulletin comportant 16 noms par exemple), le risque est qu'à défaut de bonne compréhension de la volonté de l'électeur, le bulletin soit déclaré nul.

Les électeurs pourront aussi bien entendu choisir de voter pour une liste, sans la raturer ni la surcharger, chaque membre de la liste recueillant alors une voix.

L'ensemble de la réglementation relative à ces prochaines élections est consultable sur www.interieur.gouv.fr.

Communauté de Communes : nombre de conseillers communautaires et répartition entre les communes

La Loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 décembre 2010, modifiée par la Loi du 31 décembre 2012, a réorganisé le dispositif de représentation des communes au sein des communautés de communes, qui était, antérieurement, librement fixé dans les statuts de celles-ci.

L'article L.5211-6-1 dit que la répartition des sièges entre les communes fait l'objet d'un choix entre :

- une répartition par accord local, adopté à la majorité qualifiée des communes,
- à défaut d'accord local, une répartition mécanique par attribution à la représentation proportionnelle.

C'est pourquoi, le Conseil communautaire, qui a choisi une répartition par accord local, a décidé lors de sa séance du 30 mai 2013 de retenir la représentation suivante :

- Brou : 8 sièges (3471 habitants),
- Yèvres : 3 sièges (1708 habitants),
- La Bazoche-Gouet : 3 sièges (1319 habitants),
- Unverre : 3 sièges (1229 habitants),
- pour les 12 communes* de moins de 1000 habitants : 2 sièges par commune.

* Ces 12 communes sont : Les Autels-Villevillon, Bullou, Chapelle-Guillaume, Chapelle-Royale, Dampierre-sous-Brou, Frazé, Gohory, Luigny, Mézières-au-Perche, Montigny-le-Chartif, Mottereau et Moulhard.

Soit un total de 41 sièges.

Cette nouvelle organisation sera appliquée à compter du renouvellement des conseillers municipaux de 2014. Ce sont donc 41 conseillers communautaires qui siègeront désormais, dont deux représentants pour Frazé : le maire et le 1^{er} adjoint.

➤ Qu'en est-il des projets de rapprochement de communautés de communes ?

A ce jour, face à de nombreux doutes émanant de communes soucieuses de ne pas perdre leur identité au sein d'organismes de plus en plus grands, le projet a été différé.

Rappelons que le Conseil municipal de Frazé n'était pas favorable à la grande communauté de communes envisagée par fusion avec 4 « EPCI » voisins localisés vers le Dunois, en raison :

- de l'éloignement des lieux d'investissements potentiels,
- des divergences de compétences et de fiscalité,
- du risque de perte de l'identité percheronne, chère aux Frazéens.

➤ En bref...



21 septembre : le concert de **Magic Voice**, organisé par le Comité des fêtes dans le cadre du festival gospel dans les églises du Perche Thironnais, a rencontré un beau succès avec environ 130 spectateurs.



11 novembre : à l'occasion de la commémoration de l'Armistice, une médaille de reconnaissance de la Nation a été décernée à **Monsieur Yves Baribeaud**.

Les Journées du Patrimoine 2013 : un succès

La cinquième édition des Journées du patrimoine s'est déroulée les 14 et 15 septembre derniers.

Notre rendez-vous annuel « Frazé s'affiche » a rencontré un vif succès, marqué par une rencontre exceptionnelle : Stéphane Bern, venu la veille de la manifestation retrouver l'ensemble des bénévoles qui finissaient les préparatifs au Château. Ce fut un moment émouvant pour tous, durant lequel le présentateur de notre petit écran, très connu pour l'intérêt qu'il porte à la richesse de notre patrimoine et aux personnalités qui en font la grandeur, a encouragé les bénévoles et vanté leur mérite. Devant un auditoire très impliqué, il a expliqué combien le bénévolat est important et que la réussite d'une manifestation se mesure à la mobilisation et à la motivation des personnes qui œuvrent pour concrétiser un projet tel que le nôtre : accueillir des visiteurs de tous horizons, leur faire découvrir notre patrimoine bâti et naturel et leur proposer des animations garantissant un programme riche et varié. Ce message, il l'a relayé via les radios locales et nationales et également lors de ses interviews filmées, annonçant que son coup de cœur pour ce week-end du Patrimoine allait vers Thiron-Gardais et Frazé.

Après une présentation du Château par Monsieur de Loture, notre invité surprise nous a quittés, emportant avec lui en cadeau un livre sur notre patrimoine religieux local : « A Chœurs Ouverts ».



Le samedi, malgré une météo peu propice à la visite, des familles se sont déplacées, parapluie à la main, pour visiter le Château et se réchauffer en dégustant une gaufre, un chocolat chaud ou un café au salon de thé tenu par les membres actifs de nos associations communales. Le soir était organisé un barbecue où les convives ont pris place dans la salle de la mairie, transformée pour l'occasion en salle de restauration improvisée afin de faire face aux conditions météorologiques difficiles.



A partir de 20h, l'église s'est remplie, beaucoup de monde étant venu écouter un concert d'une qualité exceptionnelle donné par l'Académie de la Chapelle Royale de Dreux et offert par le Conseil général. Un moment d'émotion totale, durant lequel l'orchestre, sous la direction d'Henri Wojtkowiak, a fait vibrer la nef de Notre-Dame et enchanté un public captivé et admiratif. Un moment inoubliable en présence de notre Sous-Préfète du moment, Madame Bameul.

Moment inoubliable, qui s'est poursuivi par une animation « son et lumières » au Château. Un chemin éclairé de torches enflammées conduisait les visiteurs jusqu'aux jardins pour voir s'éclairer les différents bâtiments au rythme cadencé d'une bande sonore sur laquelle était enregistrée la voix de Monsieur de Loture présentant le Château. En clôture, un feu d'artifice magnifique organisé par la société FMA de Frétigny est venu embraser l'ensemble du site. Un merveilleux spectacle visuel laissant l'ensemble des visiteurs des étoiles plein les yeux, pour terminer cette journée remplie d'émotions.

Le lendemain matin, après une randonnée pédestre à travers la commune et une exposition de voitures anciennes installée sur la place de la mairie, la messe de la Saint-Hubert était célébrée à l'église en compagnie des sonneurs qui donnaient à l'office une belle dimension sonore et cuivrée. Ensuite, sous la présence de notre Conseiller général, Luc Lamirault, notre rituel cochon grillé était servi dans les communs du Château. Un repas délicieux préparé par Monsieur Verdier, traiteur à Champrond-en-Perchet. Présentations du Château commentées par Monsieur de Loture et concerts de trompes de chasse sont venus ponctuer ce bel après-midi.

Nous n'avons jamais vu autant de monde dans le village venir faire honneur à notre manifestation annuelle. Un week-end du Patrimoine où, une fois de plus, Frazé a su s'afficher avec brio !



©Mairie de Frazé / I. Lavie

Tout ceci n'aurait pu se dérouler sans la complicité des propriétaires du Château, sans l'importante mobilisation des membres de nos associations locales, sans la motivation du comité d'organisation à définir un programme bien dimensionné.

Mais aussi, tous ces visiteurs ne se seraient pas arrêtés à Frazé sans le coup de cœur annoncé par Stéphane Bern.

Que chacun soit ici sincèrement remercié pour sa participation et son action individuelle qui font de cette manifestation une fête collective au rayonnement national !

Ph. L.

Agenda 2014 de Frazé

MOIS	DATES	EVENEMENTS	ORGANISATEUR (S)
JANVIER	samedi 11 à 17 h samedi 18 à 20 h	Vœux de la Municipalité Galette des Rois	Municipalité Trait d'Union
FEVRIER	samedi 22 à 14 h	Loto	FNACA
MARS	samedi 8 à 20h samedi 15 à 8h samedi 15 à 20h samedi 29 à 20h	Loto Ouverture de la pêche à l'étang Repas dansant Soirée Couscous	Amicale des anciens élèves La Gaule Frazéenne APEA Trait d'Union
MAI	jeudi 8 jeudi 8 à 12h dimanche 11 à 7h dimanche 18 à 12h	Commémoration de l'Armistice* Banquet des Aînés* Brocante Méchoui	Municipalité CCAS Comité des fêtes Amicale des anciens élèves
JUIN	samedi 21 / dimanche 22 samedi 28 à 14h	40 ans et Feu de Saint-Jean Fête de l'école	Trait d'Union Ecole de Chassant / APEA
JUILLET	samedi 5 et dimanche 6 dimanche 13 à 17h dimanche 13 à 20h	100 km du Perche Jeux et divertissements* Repas champêtre, suivi du bal et du feu d'artifice*	Trait d'Union (correspondant pour Frazé) Comité des fêtes Municipalité / Comité des fêtes
SEPTEMBRE	samedi 20 et dimanche 21	Journées du Patrimoine : animations dans le village et au château*	Associations de Frazé / Château / Municipalité
OCTOBRE	samedi 25 à 20h	Loto	Amicale des anciens élèves
NOVEMBRE	mardi 11	Commémoration de l'Armistice*	Municipalité
DECEMBRE	samedi 6 après-midi samedi 13 à 14h	Colis des aînés* Noël des enfants	CCAS Comité des fêtes

* Sous réserve de modifications liées à la mise en place du nouveau Conseil municipal.

En fonction des circonstances, les horaires peuvent être appelés à subir une modification. **Veillez consulter quelques jours à l'avance l'affichage devant la mairie.** Nous vous invitons également à **consulter régulièrement le site internet de la commune** (www.mairie-fraze.fr) afin de vous tenir informé des événements à venir, des dates et modalités d'inscription pour les différents repas, etc.

Autres dates à retenir :

Mardi 31 décembre 2013 à la salle des fêtes de Frazé : réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par le restaurant La Gourmandine

Samedi 8 et dimanche 9 juin à Thiron-Gardais : festivités des 900 ans de l'Ordre de l'Abbaye de Tiron

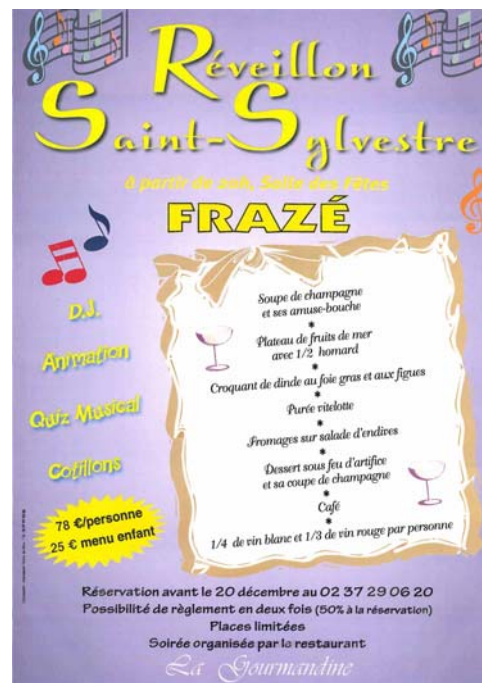
Samedi 21 et dimanche 22 juin à Brou : Comice agricole

Etat civil

Naissance : Léo HUET, né le 27/08/2013 au Coudray
Marley FAUDIERE, né le 27/11/2013 au Coudray

Mariage : Stéphane JEDRZEJEWSKI et Nadine LEVEAU, le 20/07/2013

Décès : M. André LANDRIN, le 01/07/2013 à Frazé
M. Michel BREYNAERT, le 10/07/2013 à Châteaudun
M. Albert THIROUARD, le 23/08/2013 à Nogent-le-Rotrou
M. Jean-Luc DUCLOUX, le 20/10/2013 au Coudray



Informations pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9h à 12h

le mardi après-midi de 14h30 à 16h30

le 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h

permanence des élus sur rendez-vous le samedi matin

téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52

fax : 02.37.29.50.14

adresse mail : mairie.fraze@wanadoo.fr

site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

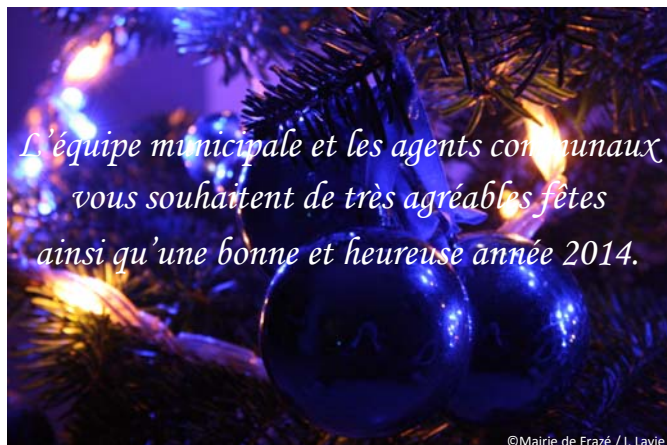
Brigitte PISTRE, maire : 06.10.13.48.70

Bernard BERTRY, 1^{er} adjoint : 06.85.12.55.17

Philippe LEBEL, 2^{ème} adjoint : 06.85.30.92.05

Fabien MASSON, 3^{ème} adjoint : 06.26.63.60.03

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, vous pouvez appeler le 06.71.53.83.31



*L'équipe municipale et les agents communaux
vous souhaitent de très agréables fêtes
ainsi qu'une bonne et heureuse année 2014.*

©Mairie de Frazé / I. Lavie

*La cérémonie des vœux de la commune aura lieu
le samedi 11 janvier à 17 heures
à la salle des fêtes.*

*Nous aurons plaisir à partager
ces instants de convivialité.*

Venez nombreux !

Le Petit Frazéen

Bulletin municipal n° 13 – décembre 2013

Responsable de la publication : Brigitte Pistre, maire de Frazé

Rédaction : Brigitte Pistre et Isabelle Lavie, avec la participation de Bernard Bertry, Alain Gauthier, Philippe Lebel, Fabien Masson

Illustrations : Marie Carillo, Laetitia Douin, Isabelle Lavie

Mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel

Impression : Florilège Graphique

Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet www.mairie-fraze.fr rubrique Municipalité → Bulletins municipaux